

SYNDICAT MIXTE DE L'AÉROPORT DE BEAUVAIS-TILLÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU COMITÉ SYNDICAL

Session du 12 MAI 2023

DÉPOSÉ
À LA PRÉFECTURE DE L'OISE
LE 30 MAI 2023



Le comité syndical dûment convoqué par sa Présidente par lettre en date du 27 avril 2023,

En présence de 11 des 12 membres du comité syndical :

Le quorum et les délégations de vote ayant été vérifiés,

8 membres titulaires :

Mme Caroline CAYEUX, Mme Catherine MARTIN, M. Jacques DORIDAM, M. Martial DUFLOT, Mme Nathalie LEBAS, Mme Chanez HERBANNE, Mme Anne FUMERY, Mme Martine BORGEO

1 membre titulaire ayant donné pouvoir :

Mme Nadège LEFEBVRE ayant donné pouvoir à Mme Anne FUMERY

2 membres suppléant leur titulaire :

M. Luc CHAPOTON
Mme Claire MARAIS-BEUIL

suppléant de
suppléante de

M. Jean DESESSART
M. Philippe EYMERY

En présence également de :

M. Dominique DEVILLERS

suppléant de

M. Jacques DORIDAM

Etaient excusés :

M. Medhi RAHOUI, M. Frédéric GAMBLIN, M. Christian DEMAY, Mme Manoëlle MARTIN, M. Jean CAUWEL, M. Philippe EYMERY, M. Denis PYPE, M. Daniel LECA, M. Jean DESESSART, M. Franck PIA, M. Pascal VERBEKE, M. Olivier PACCAUD

Délibérant conformément à l'article 8.1.2.2 des statuts du syndicat mixte,

A délibéré sur le rapport CS SMABT 2023 05/12-01 relatif à l'autorisation donnée à la SAGEB de négocier avec la société CAVU, partenaire de gestion des parkings pour le renouvellement de son contrat ;

CONSIDERANT que la société CAVU est le partenaire de gestion des parkings de la SAGEB pour la gestion informatique des réservations en lien avec Thalès, partenaire technique de la SAGEB ;

CONSIDERANT que c'est par le système proposé par la société CAVU que passent tous les canaux de vente des revendeurs des places de parking de l'aéroport ;

CONSIDERANT le courrier en date du 4 avril 2023 de la SAGEB qui indique la très forte demande de stationnement et les épisodes de plus en plus réguliers de saturation des parkings ;

CONSIDERANT l'importance pour l'aéroport de conserver une stabilité dans ses outils de gestion ;

CONSIDERANT la perspective de la saison été 2023 et de l'année 2024, il s'avère nécessaire de poursuivre la relation contractuelle avec ce prestataire jusqu'en 2025 soit 3 ans ;

CONSIDERANT que cette durée permettrait à la SAGEB d'accéder à une offre avantageuse entraînant une réelle économie par rapport au précédent contrat mais également de déployer de nouveaux outils ;

Après avoir entendu l'exposé de la Présidente et en avoir délibéré,

ADOpte à l'unanimité les conclusions suivantes :

APPROUVE la renégociation du contrat entre l'aéroport et la société CAVU pour la gestion quotidienne de l'exploitation aéroportuaire pour sécuriser la relation et les conditions du déploiement de nouveaux outils de gestion, sans engager trop fortement le futur Exploitant ;

AUTORISE la SAGEB à entamer des négociations avec la société CAVU sur les conditions commerciales et opérationnelles qui pourraient aboutir à un contrat **d'une durée maximum indicative de 3 ans et dont le terme ne doit pas excéder le 31 décembre 2025.**

À LA PRÉFECTURE DE L'OISE
DÉPOSÉ
LE 30 MAI 2023

Cayeux

Caroline CAYEUX
Présidente du Syndicat mixte
de l'aéroport de Beauvais-Tillé